

mercredi 21 février 2007 - météo



Huit bornes Wi-Fi seront installées dans le parc des Buttes-Chaumont (XIX^e).

SFR décroche le Wi-Fi

En août, 400 bornes seront installées dans les équipements municipaux et les jardins

INTERNET. Gavin Newsom, maire de San Francisco, l'avait promis à ses habitants en 2004. Ils attendent encore... Le maire de Paris aura été plus rapide. En juillet 2006, il promettait l'installation de bornes Wi-Fi dans tout Paris. En août 2007, 400 auront été installées dans la capitale, et la moitié le seront dès juin.

L'opérateur SFR a remporté l'appel d'offres devant des concurrents comme Orange ou Meteor Networks (qui a installé le Wi-Fi dans le III^e arrondissement). Le contrat est d'une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Jardins et bibliothèques

Deux cent cinquante bornes seront installées dans les espaces verts et cent cinquante dans les équipements municipaux accueillant du public : mairies d'arrondissement, bibliothèques, musées, maisons des associations... Ainsi, il ne faudra pas

Le nombre de bornes Wi-Fi varie de 1 à 9 suivant les sites

s'étonner, dans quelques mois, de voir les Franciliens débarquer, ordinateur en main, au jardin des Halles, sur l'esplanade des Invalides, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans les jardins du Trocadéro, au parc des Buttes-Chaumont mais aussi à la médiathèque municipale de Paris, au Petit Palais ou au musée Cernuschi.

Pas de concurrence

L'Hôtel de Ville précise qu'il ne s'agit pas d'offrir Internet aux Parisiens, et donc de concurrencer les opérateurs (Alice, Neuf Télécom, Free...).

D'ailleurs, l'accès à l'Internet sans fil sera particulièrement réglementé. Les internautes ne pourront surfer qu'aux heures d'ouverture

Sécurité garantie

SFR devra s'assurer :

- De la protection des usagers des risques venant d'autres usagers malveillants.
- Du filtrage de l'accès à des contenus ayant un caractère illégal.
- De l'évolution vers une identification de l'utilisateur si la réglementation l'exige.
- De la traçabilité des connexions.

des jardins et des équipements municipaux. De même, la portée de la zone Wi-Fi se limitera aux sites concernés et ne bénéficiera pas à tout le voisinage. Coût de l'opération (investissement, mise en service et dépenses annuelles) : 2,5 millions d'euros, financés exclusivement par la Ville et la Région. Dès 2008, 500 000 euros seront attribués chaque année pour le fonctionnement.

AURÉLIE SARROT

non soumis au Conseil de Paris ?
Parisien ?